

Commission des droits à l'enfance et à la jeunesse (Commission Laurent)

Invitée à témoigner devant la Commission de la protection de l'enfance et la de jeunesse, par la force des circonstances, je vous fais part de mon témoignage de façon écrite.

Historique

Arrivés à l'été 1980, à la protection de la jeunesse, nous étions toute une équipe de nouveaux, travailleurs sociaux, psychologues, sexologues à devoir travailler dans un nouveau contexte de protection sans avoir les compétences nécessaires spécifiques à cette tâche. Nous nous sommes donc attelés à travailler en équipe des réalités différentes de ce que nous avons connu dans nos pratiques antérieures (des abus sexuels, physiques, la négligence et tous les autres aspects touchés par la Loi de la protection de la jeunesse).

Comme nous en étions tous au même degré de compétences, nous avons eu droit à beaucoup de formation; pendant cinq à dix ans, nous avons parcouru le Québec pour aller chercher l'information et la formation dont nous avons besoin pour nous acquitter avec compétence de nos tâches. Nous avons travaillé en équipe d'évaluation et de traitement des enfants abusés sexuellement plus particulièrement, traitant à la fois les parents, les enfants, les conjoints d'abuseur et la famille.

Nous avons reçu plusieurs formations pour l'évaluation et le traitement des abus physiques et sexuels, autant des enfants abusés, des abuseurs et des conjoints d'abuseurs ainsi que la famille tout entière. Nous avons suivi des formations pour les enfants affectés d'un trouble de l'attachement. Ces formations nous ont aidés et nous aident encore à faire de bons choix et à comprendre que les enfants qui vivent un trouble de l'attachement développent un trouble de la personnalité parfois très grave qui nuira à leurs perspectives d'avenir et à leurs capacités de devenir des adultes capables, notamment, de prendre soin de leurs enfants.

Dans les dernières quarante années, remplies d'expériences à l'enfance et à la jeunesse dans divers milieux connexes, j'ai cumulé plusieurs années de travail comme psychologue en protection de la jeunesse et expériences d'enseignement à l'université, ainsi que du travail à partir de 1990 en bureau privé avec une clientèle ciblée au niveau des enfants agressés physiquement et sexuellement, référés par l'Indemnisation des Victimes d'Actes Criminels (IVAC), ou par la DPJ.

Des changements de structure ont fait que j'ai quitté la protection de la jeunesse après treize ans de services dans ce système. Ayant développé une expertise pour traiter ces situations, j'ai par la suite commencé à faire du bureau privé où j'ai continué à travailler avec les enfants de la DPJ, les enfants abusés sexuellement ou physiquement qui m'ont été référés par l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) et également le traitement des abuseurs sexuels, ex-prisonniers en probation ou délinquants sexuels en probation. Finalement, après 40 ans de pratique avec cette clientèle, après avoir travaillé à l'intérieur du système de la protection de la jeunesse et à l'extérieur, mais en traitant toujours les enfants abusés physiquement et

sexuellement, ou victimes de négligence, et en faisant l'évaluation des adultes en incapacités parentales, j'en suis venue à tirer des conclusions.

Autour des années 2000, la plupart des gens affectés à la DPJ avaient changé de poste où ils étaient partis travailler ailleurs; peu à peu avec les changements de structures, les changements d'intervenants, les changements administratifs, et principalement dans les dernières années, la DPJ a perdu son expertise. Les nouveaux intervenants sont jeunes, inexpérimentés, la DPJ donne l'impression de ne pas avoir de tête dirigeante, de structure, de pensée commune. Il semble manquer de supervision, de compétences spécifiques en lien avec cette clientèle, de formations au niveau des intervenants. Ceux-ci sont vite épuisés physiquement et mentalement, ils craignent leurs clients; pourtant, nous avons le même type de clients, mais nous étions bien supportés par une équipe.

Les intervenants psychosociaux semblent surchargés, responsables de dossiers pour lesquels ils n'ont pas toujours la compétence; ils se sentent vite dépassés et en situation de sentiment d'incompétence professionnelle, ce qui amène rapidement aux congés maladies pour dépressions, ou troubles d'adaptation divers. Donc, changements d'intervenants multiples pouvant influencer davantage encore les troubles d'attachement chez les enfants qui sont déjà victimes de nombreux déplacements entre l'âge de 0 et 18 ans.

Dans les derniers six mois, j'ai questionné plusieurs de mes jeunes, enfants et adolescents référés par la DPJ, à savoir s'ils avaient eu le choix, comment ils auraient voulu que leur vie soit orientée ou qu'on traite leur situation personnelle, versus leur intégration familiale. Tous, sans exception, m'ont dit qu'ils auraient préféré (il faut dire que tous ces jeunes sont en famille d'accueil depuis plusieurs années, ils sont suivis pour différentes difficultés d'adaptation psychologiques, sociales ou autres) ne pas revenir dans leur famille biologique; ils se demandent pourquoi la DPJ les a ramenés dans leurs familles biologiques, pourquoi ils ont été retournés avec leurs parents, leur faisant ainsi perdre leurs familles d'accueil, les obligeant à intégrer de nouvelles familles, puisque l'essai avec la famille biologique ne fonctionnait pas, se révélait être un échec; ces situations de changement ont retardé les enfants dans leur évolution psychologique, académique, les perturbant à plusieurs niveaux, les faisant changer de milieu, leur faisant vivre de l'instabilité psychoaffective, sociale et scolaire, provoquant des retards académiques parfois insurmontables, ce qui a considérablement nui à leurs capacités d'adaptation, à leur scolarisation, et à l'entrée à l'âge adulte de façon responsable et bien planifiée.

Parallèlement, à cette passion pour ce travail, j'ai aussi une passion pour l'horticulture : sur mon terrain, je suis souvent amenée à déplacer des arbustes, parfois des arbres un peu plus gros, des plantes de toutes sortes. Chaque fois que je le fais, je m'interroge sur la luminosité que la plante aura, je choisis l'emplacement le plus sûr, qui a le plus grand gage de réussite, je déplace avec soin la plante. Je renhausse les racines de façon à ce que la plante soit bien protégée, j'ajoute des engrais et je pose un tuteur. Je me suis souvent demandée si on prenait autant de soin, et de précautions quand on transfère un enfant, quand on le dé plante et qu'on le retransplante de

famille, de situation. J'observe plutôt qu'on sous-estime cet aspect. En somme, les intervenants n'ont pas réellement conscience des torts causés aux enfants par ces déplacements, ou n'y prêtent guère d'attention, comme si on est un enfant de la DPJ, c'est normal qu'il y ait des déplacements, que ces enfants subissent cela.

Les enfants de la DPJ que j'ai en suivi, la plupart du temps ne connaissent pas le nom de leur intervenant social, tellement les intervenants ont changé souvent. Jusqu'à il y a peu de temps encore, les enfants étaient déplacés avec leurs effets personnels placés dans des sacs verts... qu'en est-il de la dignité humaine, et de la considération qu'on a pour eux, quel message leur envoie-t-on? Les enfants de la DPJ ont souvent une piètre opinion d'eux-mêmes, et une faible estime de soi.

Tous les enfants et les adolescents que j'ai questionnés qui sont sortis de leur famille biologique et vivent en famille d'accueil avec quelques ou plusieurs déplacements de famille d'accueil me disent qu'ils n'auraient jamais dû être retournés dans leur famille biologique. Des enfants suivis depuis plusieurs années m'indiquent qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas sortis de leur famille biologique puisqu'ils y ont vécu des mauvais traitements, ou de la négligence de façon récurrente et qu'ils en resteront marqués pour toute la vie, que cela leur a rendu la vie très difficile et ils ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas été placés en famille d'accueil plus tôt. Tous les enfants que j'ai suivis auraient préféré être adoptés par leur famille d'accueil, ce qui leur aurait donné beaucoup plus de chances dans la vie pour la construction de leur personnalité et le processus d'identification aux parents sains et normaux, et cela les aurait préparés à l'âge adulte. Il faut requestionner de façon profonde la suprématie de la famille biologique à tout prix.

Les essais infructueux dans la famille biologique ont marqué les enfants à tout jamais, ils perdent ainsi leur famille d'accueil qu'ils aiment souvent, qu'ils privilégient. Le retour en famille d'accueil est souvent voué à l'échec, les enfants perdent à coup sûr leur famille d'accueil. Le trouble de l'attachement, vecteur du trouble de personnalité s'amorce et se structure de cette façon, changements répétitifs de milieux, abandons multiples vécus par l'enfant, il ne s'attache plus, reste dans la superficialité des affects, et ce, pour toujours, perturbant pour toute la vie leur vie affective, et faisant se reproduire ce cycle infernal.

Suggestions

1. Je suggère de prendre davantage soin des enfants qui doivent être déplacés de leur famille ou de leur famille d'accueil. Ces enfants et jeunes ont subi des préjudices moraux et psychologiques, et on doit leur fournir beaucoup d'aide pour qu'ils arrivent à se reconstruire, ou à se construire avec le moins de séquelles possibles.
2. Favoriser les groupes d'entraide pour les enfants déplacés de famille d'accueil, afin de les sortir de l'isolement, les aider à nommer leur vécu pour mieux le comprendre et l'accepter, se déculpabiliser de leur vécu.

3. « Prendre soin », dédier des mentors aux enfants et aux adolescents, des figures d'identification stable et positive afin de les aider à faire de bons choix dans la vie.
4. Psychothérapie entre cinq à dix rencontres pour ventiler, pour aider l'enfant ou l'adolescent à s'adapter ou à faire les deuils nécessaires, à favoriser l'enracinement, l'attachement des enfants.
5. La formation des intervenants sur le trouble de l'attachement.
6. Après tant d'années et d'expérimentation en sol de la protection de la jeunesse, on devrait être en mesure de tirer des traits caractéristiques des parents qui ne sauront jamais se reprendre en main et éviter ainsi les déplacements inutiles de leurs enfants dans leur milieu biologique, favoriser les placements à long terme, voire l'adoption. Cela évitera au moins un certain nombre de déplacements inutiles, d'espoirs inutiles, de blessures inutiles, de pertes de leur famille d'accueil tant aimée pour la plupart.

D'autre part, étant devenue famille d'accueil de proximité par la force des choses, j'ai été à même de constater la très grande différence de fonctionnement entre la DPJ d'une région à l'autre (Montréal / Saguenay), les différences de culture et d'interventions d'une région à l'autre, le manque de consistance entre les régions, le manque de collaboration d'une région à l'autre, le manque de soins apportés aux situations touchant l'aspect attachement des enfants au milieu d'accueil qui les soutient et les reconforte de jour en jour.

Marilouy Doré, psychologue

[REDACTED]

Chicoutimi, 6 juin 2020